

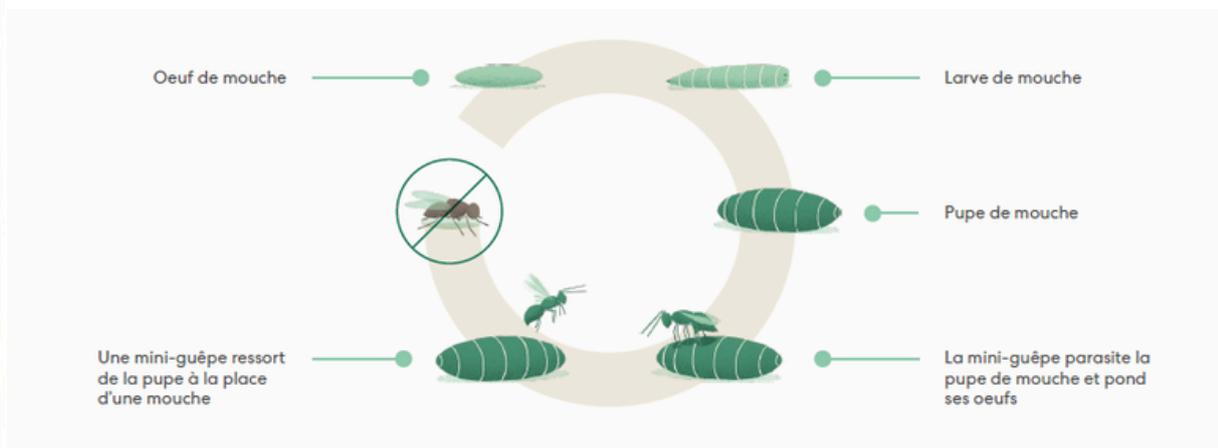
Réf : 0104143 BIOWASP (petit format)  
0110148 BIOWASP (grand format) XL  
1000883 BIOPAR

Biopar et Biowasp sont composés de mini-guêpes prédatrices de pupes de mouches.

Composition : Biopar → Muscidifurax raptorellus

Biowasp → Muscidifurax sp / Spalangia cameroni

Dans sa prospection, la mini-guêpe va pondre ses oeufs à l'intérieur de la pupe. Ainsi, la mouche à l'intérieur de la pupe est consommée par les mini-guêpes. De nouvelles mini-guêpes vont grandir et sortir de cette pupe pour renouveler le processus de lutte biologique. La solution ne contient pas de produit chimique, n'affecte pas votre santé, ni l'environnement. Les mini-guêpes sont présentes naturellement sur le territoire. Elles mesurent seulement quelques millimètres, ne deviennent pas envahissantes et ne piquent pas.



Particularités : Biopar et Biowasp peuvent être combinés dans un protocole ou utilisés seuls. Biowasp contient des prédateurs qui se développent plus lentement que ceux contenus dans Biopar. Néanmoins Biowasp est plus efficace dans les zones pailées où s'accumulent des épaisseurs car Spalangia part explorer en profondeur la litière pour trouver ses hôtes.

	Biowasp	Biopar
Temps de développement	Cycle en 13-15 jours et 25-30 jours selon l'espèce	Cycle en 13-15 jours
Capacité de déplacement	Oui (grande dispersion)	Non (faible dispersion)
Fécondité	Espèces non-grégaires (1 œuf / pupe)	Espèce grégaire (5 à 8 œufs / pupe)
Consommation des pupes de mouches (Host feeding)	Alimentation de l'hôte	Alimentation de l'hôte

Mode d'emploi : Épandre les auxiliaires sur les zones infestées et peu piétinées (sous les abreuvoirs, abords de murs, sous les caillebotis, dans les fosses), où sont retrouvées les larves et les pupes.

<b>Production</b>	<b>Biopar/Biowasp</b>	<b>Biowasp XL</b>
Bovin	30 animaux	300 animaux
Équin	30 animaux	300 animaux
Caprin	30 animaux	300 animaux
Ovin	50 animaux	450 animaux
Cunicole	2 000 animaux	25 000 animaux
Avicole	3 000 animaux	25 000 animaux

**Doubler les dosages pour les animaux non-sevrés (veaux, chevrettes..)**

Fréquence : Pour interrompre le cycle de la mouche, prévoir les premières interventions au début de la saison entre mars et avril ou dès l'arrivée des premiers stades de la mouche. En cas de nouveau lot mettre en place le protocole dès l'arrivée des animaux, ou en cas de curage mettre en place sur la nouvelle litière. En renouvelant fréquemment les apports, à raison de 2 à 4 semaines entre chaque lâcher de mini-guêpes, la population de mouches pourra être contrôlée de manière efficace et durable.

Durée de vie et conservation : Les mini-guêpes sont des êtres vivants avec un cycle de vie limité. Il est préférable de mettre en place les auxiliaires dès leur réception. Il est possible de les stocker sous 4 jours à l'abri de la lumière et au frais.

